PROCÈS-VERBAL

DU 8 AVRIL 2022

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Réjean Blanchette, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent, conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général adjoint est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

2 personnes assistent à la séance.

22-060 **2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE monsieur Robert Lyman soit nommé secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-061 **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 11 et 21 mars 2022
5. Informations et dépôt de documents
5.1 Correspondance
5.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
6. Administration générale
6.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
6.2 Dépôt des états financiers internes au 31 mars 2022
6.3 Dépôt du rapport d'audit sur la transmission des rapports financiers
7. Première période de questions

8. Sécurité publique et civile

8.1 Dépôt et adoption du rapport incendie de la MRC de La Mitis

9. Travaux publics-Transports

9.1 Acceptation d'une soumission de PF Service Conseil

9.2 Fin de saison des employés du déneigement

9.3 Demande d'aide financière pour l'entretien des routes à double vocation

9.4 Paiement de factures Zec du Bas-Saint-Laurent

9.5 Attestation de la fin des travaux– RIRL-2017-510B – Réfection de plusieurs routes

10. Hygiène du milieu

Pas de point à traiter

11. Aménagement, Urbanisme et développement

11.1 Acceptation d'une offre de services de la MRC de La Mitis pour des modifications règlementaires

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1 Demande de contribution financière de l'harmonie de l'École du Mistral

12.2 Demande de soutien financier pour le défi « osentreprendre »

12.3 Demande d'appui à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour mise aux normes du terrain de soccer de la rue Fabien-Jalbert

12.4 Demande de permis d'alcool pour la tenue des festivités de la Fête Nationale

12.5 Demande de contribution financière auprès de la Société Nationale de l'Est-du-Québec

12.6 Demande à la Municipalité de Les Hauteurs pour usage du camion incendie lors de la Fête Nationale

13. Dossiers des Élus

14. Varia

15. Deuxième période de questions

16. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-062

4. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 21 MARS 2022</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux du 11 et 21 mars 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2022 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

MRC de La Mitis : Nous envoie un avis public pour la vente pour non-paiement de taxes ;

Centre intégré de Santé et services sociaux du Bas-Saint-Laurent : Nous remercie pour notre collaboration lors de la « Tournée Express » de vaccination pour la COCID ;

Société de l'assurance automobile du Québec : nous informe d'un préavis de vérification mécanique ;

Loisirs et Sports BSL : nous informe des programmes de soutien financier.

5.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire</u>

Il y aura une rencontre impliquant le Maire, le directeur général, le directeur général adjoint ainsi que le service d'urbanisme de la MRC en rapport au plan d'aménagement des milieux humides de la municipalité ainsi que le développement de divers projet sur son territoire.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-063 **6.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 8 avril 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 avril 2022 au montant de 103 137.66$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-064 **6.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 MARS 2022</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mars 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-065 **6.3- <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS</u>**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers effectué par la Commission municipale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Charles-Garnier reconnaissent avoir reçu copies du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers effectué par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

22-066 **8.1 - <u>DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS</u>**

ATTENDU QUE le dépôt du rapport incendie de la MRC de La Mitis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier se déclare satisfaite du rapport incendie 2021 de la MRC de La Mitis ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

22-067 **9.1 <u>ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DE PF SERVICE CONSEIL</u>**

ATTENDU QUE madame Véronique Fournier via son entreprise PF Service-Conseil inc. soumet à la municipalité une offre de service pour la gestion de la TECQ pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de PF Service-Conseil inc. au montant de 900.00$ plus taxes applicables pour la gestion de la TECQ 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-068 **9.2 <u>FIN DE SAISON DES EMPLOYÉS DU DÉNEIGEMENT</u>**

ATTENDU QUE la période hivernale tire à sa fin;

ATTENDU QUE le besoin pour les préposés au déneigement ne se fera plus sentir;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier met fin au contrat des employés au déneigement le samedi 16 avril 2022;

QUE si des averses de neige tardives survenaient, les préposés au déneigement seront appelés par monsieur Mathieu Michaud et seront rémunérés à leur taux horaire en fonction du nombre d'heures travaillées;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier remercie ses employés affectés au déneigement pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-069 **9.3 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES À DOUBLE VOCATION</u>**

ATTENDU QUE cette résolution s'avère un renouvellement de demande;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Route de ST-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	
Chemin du 7e Rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du portage	2,19	Bois brut	
Totaux:	8,49		3 030

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 8.49 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-070 **9.4 <u>PAIEMENT DE FACTURES ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT</u>**

ATTENDU les travaux sur les chemins municipaux de 2021 en lien avec le programme RIRL;

ATTENDU QUE selon l'ingénieur attitré au dossier il y avait lieu de créer un tronçon de route alternatif pour la circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a été mise devant les faits accomplis de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier avait l'intention de contester cette facture;

ATTENDU QUE la Municipalité considère la ZEC du Bas-Saint-Laurent comme un partenaire important du développement économique de la région et reconnait son titre d'organisme sans but lucratif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier paye la facture B-10648 de la ZEC du Bas-Saint-Laurent au montant de 26 409.76$;

QUE les montants nécessaires au paiement soient imputés au projet de réfection des chemins municipaux RIRL;

QUE la Municipalité demande à ZEC du Bas-Saint-Laurent une rencontre afin de paramétrer les prochains partenariats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-071 **9.5 <u>ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX– RIRL-2017-510B – RÉFECTION DE PLUSIEURS ROUTES</u>**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a reçu le 29 mars 2021, une entente de contribution financière de la part du MTQ pour le projet RIRL-2017-510B – Réfection de plusieurs routes;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés;

ATTENDU QUE la municipalité désire recevoir cette contribution financière

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier atteste de la fin des travaux du projet RIRL-2017-510B;

QUE la municipalité autorise PF Service Conseil inc. à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22-072

11.1 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES DE LA MRC DE LA MITIS POUR DES MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification de règlement afin d'autoriser les cabines en location selon les normes prévues à l'article 7.8 du règlement de zonage numéro 167, mais sans être des bâtiments accessoires à un hôtel, un motel, une auberge, une résidence de tourisme, un centre de vacances ou un terrain de camping, disponible en location court terme CITQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin d'autoriser le projet dans la zone concernée;

CONSIDÉRAT QUE la MRC de La Mitis propose à la Municipalité une offre de service pour :

- Le calendrier des procédures;
- Les règlements modificateurs;
- Les avis publics.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de services de la MRC de La Mitis pour un montant de +ou- 300$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-073

12.1 - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'HARMONIE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

ATTENDU QUE l'harmonie de l'École du Mistral désire participer à plusieurs événements et compétitions ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de contribuer financièrement à l'harmonie de l'École du Mistral de Mont-Joli pour un montant de 50$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-074 **12.2 - <u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE DÉFI « OSENTREPRENDRE »</u>**

ATTENDU QUE Développement Mitis via son volet du défi « osentreprendre » soulignera les lauréats de différentes catégories de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier accepte de contribuer financièrement au défi « osentreprendre » en défrayant le coût d'une bourse pour un montant de 50$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-075 **12.3 - <u>DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI POUR MISE AUX NORMES DU TERRAIN DE SOCCER DE LA RUE FABIEN-JALBERT</u>**

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion, il y a 5 ans, des jeunes joueurs de soccer des municipalités des Hauts Plateaux (St-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et St-Charles-Garnier), le nombre de jeunes inscrits à cette activité n'a cessé d'augmenter ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y y pas assez de terrains disponibles pour satisfaire aux besoins de nos jeunes de 12 ans et plus ;

CONSIDÉRANT le besoin de développement passe par des terrains conformes, sécuritaires et adaptés aux besoins de chaque groupe d'âge ;

CONSIDÉRANT la volonté des jeunes de poursuivre leur développement dans ce sport en plein essor au-delà du groupe d'âge U-12 ;

CONSIDÉRANT les bons résultats antérieurs de nos équipes sur le plan régional et que la volonté d'encourager les jeunes dans la pratique constante de sport d'équipe pour maximiser leur développement physique et social passe par une offre locale de support des instances municipales.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier appuie la demande de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dans sa demande au Fond Régions et Ruralités du MAMH volet 1 : Soutien au rayonnement des régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-076 **12.4 - <u>DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA TENUE DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE</u>**

ATTENDU la programmation d'activités le 24 juin 2022 pour célébrer la Fête Nationale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier autorise monsieur Robert Lyman à faire une demande de permis d'alcool pour l'événement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et qu'elle autorise ce dernier à signer le formulaire et autre document lié à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-077 **12.5 - <u>DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST-DU-QUÉBEC</u>**

ATTENDU la programmation d'activités le 24 juin 2022 pour célébrer la Fête Nationale du Québec ;

ATTENDU QUE la tenue des activités nécessite un investissement monétaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier autorise monsieur Robert Lyman à faire une demande de financement pour l'événement auprès de la Société Nationale de l'Est-du-Québec et qu'elle autorise ce dernier à signer le formulaire et autre document lié à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-078 **12.6 - <u>DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS POUR USAGE DU CAMION INCENDIE LORS DE LA FÊTE NATIONALE</u>**

ATTENDU la programmation d'activités le 24 juin 2022 pour célébrer la Fête Nationale du Québec ;

ATTENDU QUE la tenue des activités inclut un feu de joie en soirée;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité la présence d'un camion autopompe est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier demande au service incendie de Les Hauteurs la présence du camion autopompe le 24 juin lors du feu de joie de la Fête Nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

14. <u>VARIA</u>

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

22-079 **16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy de la lever de l'assemblée à 19h30

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, secrétaire d'assemblée